



la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP

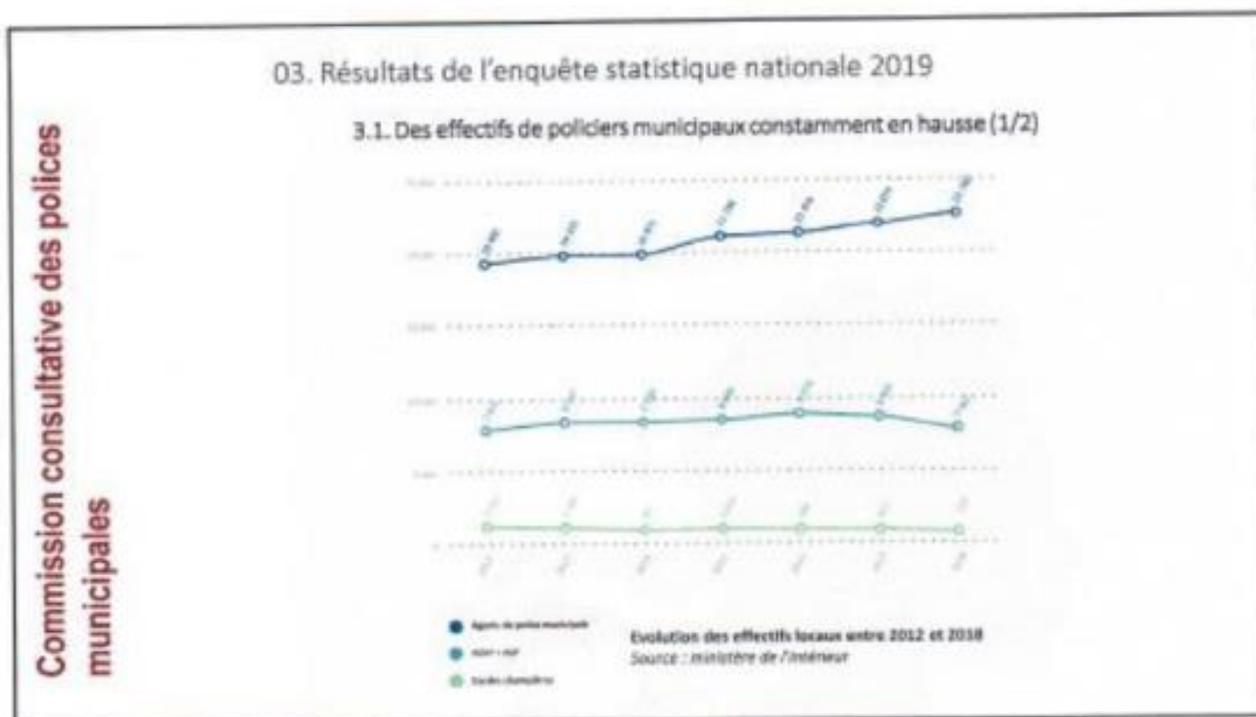
INFO 230

Retours sur la Commission Consultative des Polices Municipales du 9 juillet

Lors de la Commission Consultative des Polices Municipales (CCPM), deux sujets étaient à l'ordre du jour.

- **Présentation des résultats de l'enquête statistique nationale**

La sous-direction de la police administrative de DLPAJ a présenté les chiffres des résultats de l'enquête statistique.



FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

03. Résultats de l'enquête statistique nationale 2019

3.1. Des effectifs de policiers municipaux constamment en hausse (2/2)



Evolution des effectifs de policiers municipaux entre 2010 et 2018
Source : ministère de l'intérieur

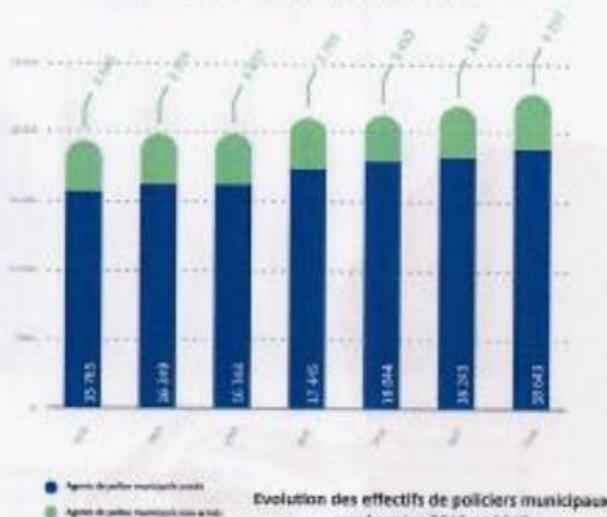
03. Résultats de l'enquête statistique nationale 2019

3.2. Une répartition géographique liée aux bassins de vie



03. Résultats de l'enquête statistique nationale 2019

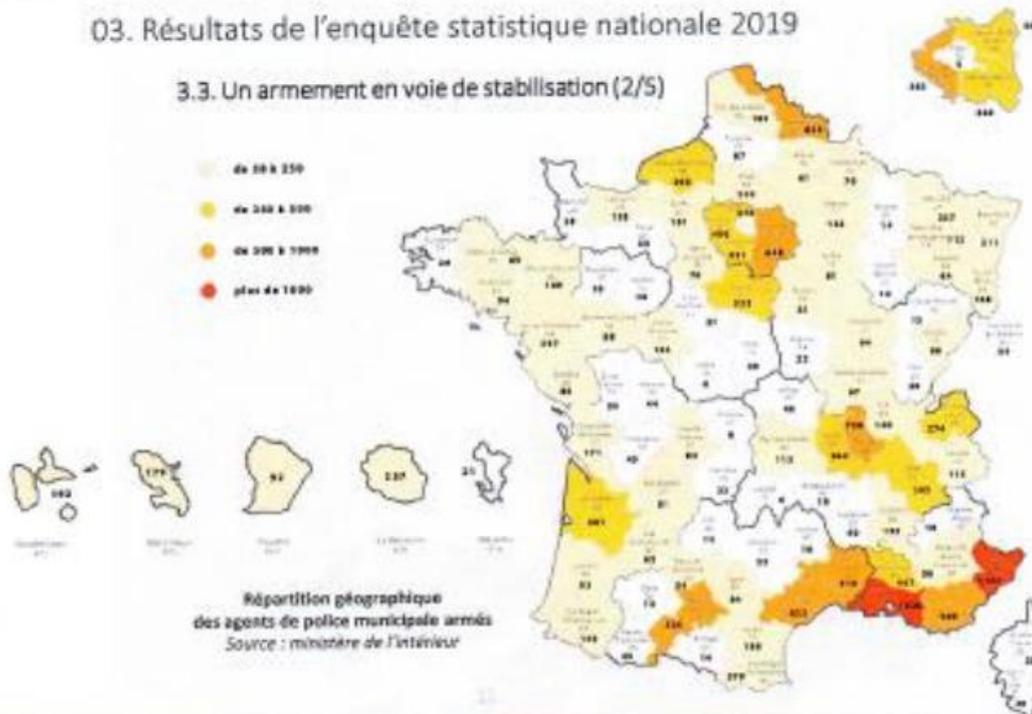
3.3. Un armement en voie de stabilisation (1/5)



Evolution des effectifs de policiers municipaux armés entre 2012 et 2018
Source : ministère de l'Intérieur

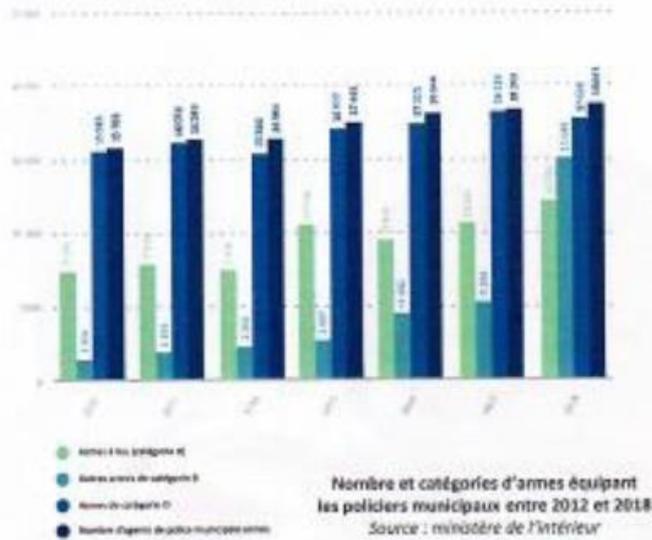
03. Résultats de l'enquête statistique nationale 2019

3.3. Un armement en voie de stabilisation (2/5)



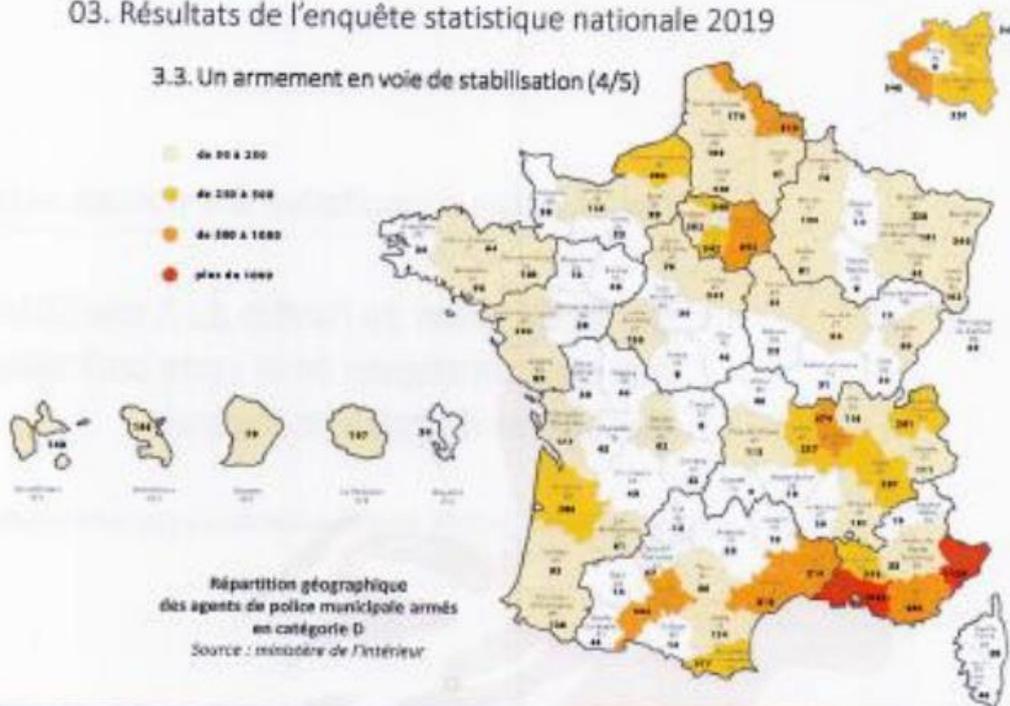
03. Résultats de l'enquête statistique nationale 2019

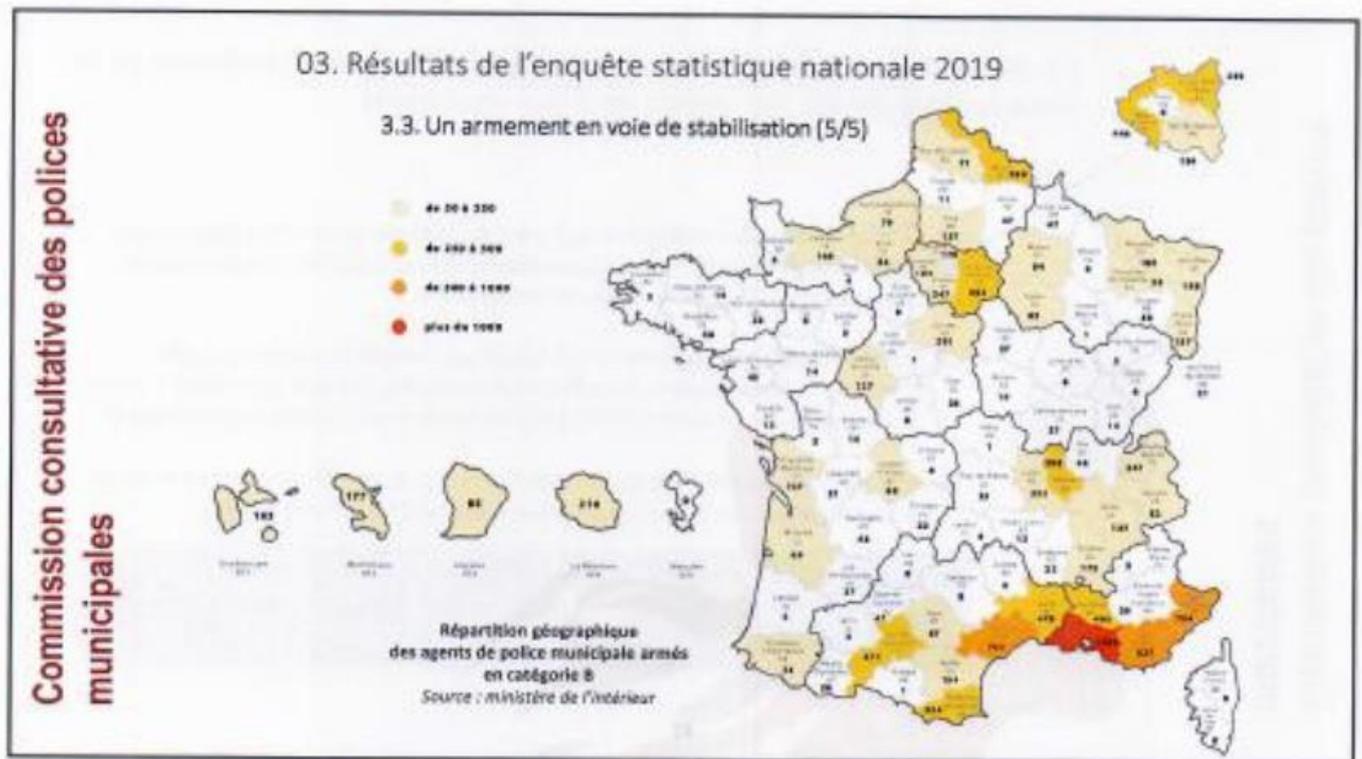
3.3. Un armement en voie de stabilisation (3/5)



03. Résultats de l'enquête statistique nationale 2019

3.3. Un armement en voie de stabilisation (4/5)





Nous notons que le nombre de policiers municipaux augmentent encore (+ 710 PM), alors que le nombre de gardes-champêtres passe sous la barre des 800 (- 199 GC) comme les ASVP qui franchit la barre des 8 000 agents (- 947), certainement en raison de la mise en place de la dépenalisation du stationnement payant).

L'armement progresse aussi dans les rangs de la police municipale pour toutes les catégories d'armes (18 643 PM armés) dont 12 143 armés en armes à feu (cat. B).

▪ **Carte professionnelle pour la police « territoriale » pour nos collègues de Saint Martin et Saint Barthélemy**

La sous-direction de la police administrative de DLP AJ a présenté le projet de carte professionnelle pour les agents exerçant dans les collectivités de Saint Barthélemy et Saint Martin, où la police municipale est dénommée « police territoriale ».

Il est proposé de modifier l'arrêté du 5 mai 2014 relatif aux caractéristiques de la carte professionnelle des agents de police municipale pour tenir compte de la spécificité des collectivités de St Barthélemy et Saint Martin.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La FA-FPT police municipale a salué cette proposition qui était portée par notre fédération et qui était demandée par nos collègues de St Martin et Saint Barthélemy.

Commission Consultative des polices municipales : le communiqué du Ministère de l'Intérieur



Ministère de l'Intérieur

Le mardi 9 juillet 2019

Communiqué de presse

Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, et Laurent NUNEZ, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, ont participé ce mardi 9 juillet 2019, à l'hôtel de Beauvau, à la réunion de la Commission consultative des polices municipales (CCPM) présidée par M. Christian ESTROSI, maire de Nice.

Cette instance de dialogue paritaire entre les représentants de l'État, les élus et les représentants des policiers municipaux entre dans sa vingtième année d'existence puisqu'elle a été créée par la loi du 15 avril 1999 relative aux polices municipales qui a structuré et professionnalisé cette troisième force de sécurité publique. Celle-ci est forte de 22 800 policiers, de 8 000 agents de surveillance de la voie publique et des 700 gardes-champêtres, couvrant près de 4 000 communes.

Le ministre a salué le travail mené par la commission, toujours au plus près des réalités du terrain et des préoccupations des communes et de leurs administrés. Il a rappelé le rôle déterminant que jouent les policiers municipaux pour la sécurité quotidienne des Français, leur engagement sans faille face à la menace terroriste, et les conditions de travail parfois difficiles dans lesquelles ils exercent.

En présence des députés Alice THOUROT et Jean-Michel FAUVERGUE - auteurs du rapport « d'un continuum de sécurité vers une sécurité globale » - il a souligné que la sécurité constitue un combat collectif impliquant la totalité des acteurs.

Depuis un an et demi, la police de sécurité du quotidien met en pratique ce partenariat entre police et gendarmerie nationales et les polices municipales. Parce que la sécurité est l'affaire de tous, le ministre a invité les maires à poursuivre leur engagement afin de renforcer la coopération existante, notamment en encourageant les patrouilles mixtes, en développant les modalités de présence des forces de l'ordre sur la voie publique ou en favorisant le dialogue avec la population.

Les propositions du rapport d'Alice THOUROT et de Jean-Michel FAUVERGUE intéressant les polices municipales, mais aussi les questions relatives aux statuts et moyens des policiers municipaux, sont débattues par la CCPM au sein de groupes de travail qui se réunissent les 9 et 10 juillet. Ces travaux enrichiront l'élaboration du prochain livre blanc sur la sécurité intérieure où les polices municipales auront toute leur place.

Les accès aux fichiers SIV et SNPC sont généralisés pour la police municipale et les gardes-champêtres



La Délégation à la sécurité routière a transmis aux préfetures vendredi 5 juillet un message les informant de la généralisation de l'accès aux fichiers du Système national des permis de conduire (SNPC) et du Système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Les communes qui le souhaitent peuvent donc prendre attache avec les préfetures pour connaître la marche à suivre et initier le processus d'habilitation des agents.

Comportant des pièces jointes (qui figuraient déjà dans la circulaire du 3 janvier 2019 et dont certaines ont été actualisées à l'aune du retour d'expérience), le message de la DSR rappelle le cadre juridique de l'accès aux fichiers ainsi que le processus d'ouverture de cet accès qui doit satisfaire à plusieurs conditions :

- la désignation pour la préfeture d'un ou plusieurs administrateurs locaux du Portail police municipale, leur rôle étant précisé dans le guide d'utilisation joint à l'envoi.
- la transmission par les communes volontaires des fiches de demande d'habilitation complétées par l'autorité compétente (maire ou adjoint selon la taille des communes) et l'acquisition par celles-ci d'un certificat numérique auprès des autorités dont la liste est mentionnée dans le guide d'utilisation. A cet égard, il a été demandé aux préfetures de porter à la connaissance des maires qui ne l'auraient pas reçu à ce jour l'instruction ministérielle précitée et les annexes qui l'accompagnent.

S'agissant du SIV et pour des raisons de performance, les "déclarations" d'habilitation et l'intégration des certificats numériques des APJA et des gardes champêtres, dans le portail police municipale, par les préfetures, doit se faire de manière progressive.

Un traitement informatique est planifié de façon hebdomadaire pour intégrer dans le SIV les demandes d'accès par préfeture. **Ainsi, le SIV ne pourra supporter plus de 1500 "déclarations" d'APJA et de gardes champêtres, par les préfetures, par semaine.**

Bureau fédéral de la FA-FPT du 11 juillet 2019

Le bureau fédéral est réuni aujourd'hui à Paris au siège de la FA-FPT.

Fabien GOLFIER et Jean-Michel WEISS en profitent pour faire le bilan des travaux de la Commission Consultative des Polices Municipales et travail sur une contribution qui va être remise à nos interlocuteurs.



Fédération Autonome de la
Fonction Publique Territoriale
POLICE MUNICIPALE

Paris, le 10 juillet 2019

Contribution de la FA-FPT dans le cadre des groupes
de travail de la Commission Consultative
des Polices Municipales

GRUPE DE TRAVAIL : QUESTIONS STATUTAIRES

PROPOSITION 24

CRÉER UNE ÉCOLE NATIONALE DES POLICES MUNICIPALES AFIN NOTAMMENT
D'HOMOGÉNÉISER LES FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES.



DGPN, DGCN,
DCS ET CNFPT



RENTÉE 2020

Degré de priorité

1 2 3

Notre position :



L'amélioration du professionnalisme des agents de Police Municipale passe obligatoirement par l'amélioration de la formation mise en place par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Aussi, elle soutient la création de 4 ou 5 centres de formation de la police municipale sous l'égide du CNFPT. Ces centres de formations devraient disposer de plates-formes techniques adaptées au métier, notamment en ce qui concerne les gestes techniques professionnels

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)